



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de la Réunion
7 avenue André Malraux
CS 21015
97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 15 janvier 2021

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur régional des finances publiques, directeur régional des
Finances publiques de La Réunion ;**

Vu le Code rural, notamment ses articles R 141-9 et R 144-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

Vu le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 24 décembre 2020, fixant au 15 janvier 2021 la date d'installation de **M. Joaquin CESTER** dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Réunion ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaire de gouvernement pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à **M. Alban MARNIER**, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de La Réunion, dans les conditions prévues au Code rural.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de La Réunion.

Joaquin CESTER

